

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU : 17/01/2025**

Convocation du : 10/01/2025

Le dix-sept janvier deux mille vingt-cinq à dix heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

**PRÉSENTS :** JC LASSALLE, M DESTRAC, X DELORT, H MARQUETTE, N TETARD, L LANNOIS et F ROUCHALEOU

**SECRETAIRE :** Monique DESTRAC

Monsieur le Maire annonce que l'année 2025 sera porteuse de bonnes et moins bonnes nouvelles.

La bonne c'est l'attente d'une naissance pour Marjorie et moins bonnes, le remplacement à prévoir et la préparation du budget dans un contexte incertain.

La dernière ligne droite est entamée avant les municipales, aussi courant de l'année, le bilan de notre mandat sera présenté aux habitants.

**ORDRE DU JOUR :**

- Remplacement secrétaire de mairie pour congé maternité
- Eclaircissement parcelle cimetière
- Loyers logements école
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouter à l'ordre du jour la fermeture de la classe de l'école de CAZALIS.

**⇒ REMPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE POUR CONGE MATERNITE :**

La secrétaire, Marjorie attend un bébé pour juin 2025 et étant une grossesse à risques, elle sera arrêtée rapidement en février normalement et cela jusqu'en octobre 2025.

Elle pourra travailler en télétravail pour certaines tâches si besoin mais il est souhaitable de trouver rapidement une remplaçante expérimentée et autonome.

Le cdg33 propose un service de remplacement pour pallier l'absence des personnels. Sachant que le salaire de Marjorie est pris en charge par l'assurance des personnels, il n'y a pas de surcoût pour la commune.

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de remplacement et de renfort du cdg33.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le cdg33  
Il AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre d'adhésion.

7 POUR

⇒ ECLAIRCISSEMENT PARCELLE COMMUNALE :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à l'éclaircissement de la parcelle cadastrée section D n° 197 à côté du cimetière.  
En effet, les chênes risquent de tomber sur le mur du cimetière voir sur les concessions.

Il présente la proposition de l'entreprise locale CASSAGNE qui ferait le nettoyage de la parcelle et donnerait 10 euros/stère sur pied.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal ACCEPTE l'offre de l'entreprise CASSAGNE pour le nettoyage de la parcelle communale D197.

7 POUR

⇒ LOYERS LOGEMENTS ECOLE :

Monsieur le Maire présente des demandes des deux locataires des logements de l'école.

Mme MARCHAND demande la gratuité des loyers jusqu'à la rénovation du logement du clot (souci de chauffage et souci de salle de bain)

Mme DUDON demande la gratuité des loyers pour nuisances sonores depuis l'arrivée de Mme MARCHAND.

2 mois de loyers lui ont été accordés en novembre et décembre 2024.

Monsieur le Maire propose 3 mois de loyer gratuit pour chaque logement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal VALIDE les 3 mois de gratuité de loyers pour Mme MARCHAND (janvier, février, mars 2025) en attendant les travaux du logement du clot.

7 POUR

Par contre, le Conseil REFUSE à l'unanimité, la gratuité des loyers pour Mme DUDON, ne pouvant établir une raison valable pour justifier. Les bruits de voisinage n'étant pas une justification en soit pour ne plus payer de loyer.

7 CONTRE

⇒ FERMETURE CLASSE ECOLE DE CAZALIS :

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion du 15 janvier dernier avec l'inspectrice de l'éducation nationale et sa présentation de la carte scolaire, il est décidé de fermer une classe dans le RPI de Cazalis, Lucmau, Préchac.

Monsieur le Maire rappelle que l'éducation de nos enfants ne doit pas être une variable d'ajustement et que l'école de Cazalis a une employée. Que va-t-elle devenir ?

Le 28 janvier prochain, une nouvelle réunion avec l'inspectrice académique aura lieu.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal REFUSE la fermeture de la classe de l'école de CAZALIS et du coup la fermeture de l'école de CAZALIS.

7 CONTRE

### QUESTIONS DIVERSES

#### Location Salle des fêtes

La salle des fêtes de Cazalis est louée gracieusement aux habitants de la commune et semble donner entière satisfaction. Aucune réglementation n'a jamais été remise en cause jusqu'à ce jour.

Cette réglementation doit être respectée :

- Signature de la convention avec remise des clés
- Versement d'un chèque de caution
- Assurance responsabilité civile
- Etat des lieux entrée
- Remise des clés le lundi lors de l'état des lieux de sortie

Avec le temps et les habitudes, quelques soucis ont été rencontrés et pour qu'il n'y ai plus aucun problème dorénavant, Monique DESTRAC est désignée pour la gestion des états des lieux et Claire MALVAT, suppléante.

#### Tocsin

Le tocsin ne fonctionnant plus suite à une déprogrammation du système par une personne non habilitée, dorénavant des sanctions seront prises. Le coût de l'intervention de l'entreprise spécialisée sera refacturé à la personne.

Pour rappel, l'entrée du local est interdite au public indiqué par un panneau.

La seule personne habilitée à intervenir dans l'église est Madame CARDOAUT Solange, qui détient les clés.

#### *Départ de Nancy TETARD pour raisons professionnelles*

#### Fibre optique

Un recensement des anomalies a été fait par la Cdc Sud Gironde du 4 au 29 octobre 2024.

En première position, la commune de Cazalis : « *tous les fils aériens desservant les quartiers passent dans les branches, risque de rupture lors de grand vent, qui occasionnent de nombreuses critiques des habitants.* »

Réponse de la Cdc : La problématique de l'égagage est à la charge du propriétaire.

#### DSP eau

L'ouverture des plis concernant la procédure DSP eau aura lieu le 4 février 2025 à 11 h avec la commission DSP.

Titulaires : Loïc AMAURY, Farid SAADOUNI, Hubert MARQUETTE

Suppléants : Francis ROUCHALEOU, Xavier DELORT, Monique DESTRAC

Hubert MARQUETTE a plusieurs questions :

Il demande où en est le projet du parc photovoltaïque ?

Le projet suit son cours. Dépôt du permis dans les 6 mois à venir.

Il demande à ce que soit prévu au budget 2025, le nettoyage du monument aux morts et la peinture.

L'entretien est fait normalement par les agents techniques mais s'ils ne peuvent pas entretenir par manque de temps (pour rappel, Claire est sur 2 postes actuellement avec l'absence de Michèle, espaces verts et cantine), les élus peuvent aussi aider.

Où en est la prévision de mise en place des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ?

Le dossier est en cours d'étude.

Monsieur le Maire étudie les offres mais celles-ci doivent être avantageuses et économiques pour investir dans ce genre de projets. Si l'école ferme, quel intérêt ? la mairie est approvisionnée par géothermie...

Par contre, en tant que président du Syndicat d'Electrification de Bernos, une proposition de mise en place de borne de rechargement électrique a été faite. Ce projet sera présenté lors du prochain conseil syndical en mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11heures 00.